



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6010260

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

CONTRAT 10189
N/REF : 4/01/2026 2H05 C:000280 I:07468
V/REF : DI 20150930142755 DU 30/09/15

SDC 'Les Palatines'
C/O BAGNERES LEPINE SAS
99, RUE DUGUESCLIN
69458 LYON CEDEX 06

IMMEUBLE : LES PALATINES
10 a 14 LUMIERE/20-22TROUILHET
37-43-49 ST NESTOR
69008 LYON

Vaulx en Velin, le 12 Janvier 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : BATIMENT 12 ET 14 RUE ANTOINE LUMIERE - ALLEE 20-22 RUE LEO TROUILHET -
37,43,49 RUE ST NESTOR - CONTACTER MR MILLIER OU MR VINCENT -
TEL 04 78759782 POUR ACCES

MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE

Donneur d'ordre : Mme M. SULTANA

ENTRETIEN DU BLOC MOTEUR DE 7 VMC
(Y COMPRIS REMPLACEMENT DES COURROIES DE TYPE VEC 321C)

1 FOIS/AN

FACTURATION : la redevance sera facturée le 1er Janvier de chaque année
et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
Date d'effet du contrat : voir date indiquée apres l'indice de base.

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P (0,15 + 0,85 \frac{ICHTrev-TS1'}{ICHTrev-TS1})$$

P' : Prix révisé H.T.

P : Prix contractuel H.T.

ICHTrev-TS1 : l'indice du cout Horaire du travail révisé - Tous salariés
publié par l'INSEE, connu a la daite d'effet du Contrat

ICHTrev-TS1' : dernier indice connu a la date de révision

Date de derniere révision des prix : 1/01/2026

Prix de base du contrat : 450,00

Indice ICHTrev-TS1 Mois de l'indice de base : 10/2014 Valeur : 113,9
Mois de l'indice de révision : 09/2025 Valeur : 145,8



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6010260

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	Entretien 7 moteurs de V.M.C.	1/AN	557,10	557,10
TOTAL H.T.				557,10
T.V.A. a 10,00%				55,71
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>612,81</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 28 Février 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.